



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

CHU

Question écrite n° 72946

### Texte de la question

M. Alain Clary attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité avec beaucoup de gravité, sur la pénurie extrême des moyens dévolus au CHU de Nîmes au regard des besoins. En effet, à ce jour, le budget primitif général exécutoire 2002 alloue 38,25 postes (13 384 918 euros) alors que 360 postes (13 720 412 euros) seraient indispensables pour assumer les missions de l'hôpital public. Il constate et déplore le traitement discriminatoire envers le CHU de Nîmes. Alors que l'objectif national de l'assurance maladie est de + 4,57 % pour les dépenses hospitalières, les moyens attribués par l'ARH sont de + 1,68 % seulement. Pourtant l'évolution de la dotation régionalisée pour le Languedoc-Roussillon est de + 3,22 % hors réduction du temps de travail. Par ailleurs, le contrat d'objectifs et de moyens impliquait une participation financière spécifique de 10 MF en 2001 et 10 MF en 2002 ; or la dotation actuelle se limite à 8,1 MF pour 32 emplois sur les 69 prévus. Il lui demande instamment des décisions rapides et concrètes pour le respect des engagements du contrat d'objectifs et de moyens et pour l'application de l'objectif national afin d'assurer la qualité des prestations du CHU de Nîmes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Clary](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72946

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 février 2002, page 824